



Groupe de travail ministériel sur les SEGPA du Mercredi 7 mai : compte-rendu

Un nouveau groupe de travail « SEGPA » s'est tenu ce mercredi 7 mai au ministère. Il s'inscrit dans une série de cinq rencontres qui ont pour objectif de réinterroger le fonctionnement de cette structure. En effet, la création d'un cycle III (CM1-CM2-6ème) ouvre le débat notamment sur l'orientation des élèves et la place de la 6ème-SEGPA. Au sein de ces groupes de travail, le ministère souhaite aboutir à l'écriture d'une nouvelle circulaire définissant le fonctionnement des SEGPA pour la rentrée 2015.

La réunion s'est tenue en présence de M. Delaubier, Inspecteur général et principal rapporteur du rapport sur le traitement de la grande difficulté scolaire venu présenter le travail spécifique de l'inspection générale effectué sur la structure SEGPA. Il s'agissait d'affiner et de croiser les regards pour alimenter un diagnostic que la DGESCO souhaitait «partagé».

La délégation FSU qui représente les syndicats de tous les personnels intervenant en SEGPA (SNUipp-SNES-SNUEP-SNEP-SNPI) a pu apporter toute son expertise, appuyée par sa connaissance du terrain et des réalités départementales.

Les échanges ont permis de réaffirmer le travail effectué par les personnels intervenant en SEGPA, et le caractère indispensable de cet outil pour la réussite scolaire et l'avenir professionnel des élèves en grande difficulté scolaire au collège. Le SNUipp-FSU a pu rappeler que cela est d'autant plus vrai quand les moyens qui y sont consacrés s'inscrivent dans une cohérence départementale maintenant les 4 niveaux d'enseignement, un maillage territorial, des moyens fléchés, la présence d'une direction spécifique, de la formation et des enseignants titulaires et spécialisés.

Le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité d'un cadrage national pour éviter des dérives installées dans les gestions des SEGPA par certain-es DASEN: multiplication des double niveaux, absence de Directeur-trices chargé-es de SEGPA, regroupement de direction sur deux SEGPA...

Un point spécifique a été fait sur l'enseignement professionnel. La FSU a critiqué le manque d'offres de formations qualifiantes post 3ème, l'absence de formations pour les PLP et les contractuel-les recruté-es et de trop grandes disparités d'un département à l'autre quant aux choix de champs professionnels et à la «qualité» des ateliers.

S'il y a nécessité aujourd'hui de faire évoluer son fonctionnement actuel pour améliorer le caractère intégratif et inclusif de la scolarisation adaptée de ces élèves au sein du collège il ne pourrait s'agir de mesures radicales qui consisteraient à une inclusion complète et finalement inadaptée aujourd'hui aux besoins d'élèves en grande difficulté où à la suppression pure et simple de 6ème comme cela semble se dessiner dans certains départements.

La conclusion de ce premier groupe de travail est que la SEGPA est essentielle dans le collège et que sa structure ne peut être remise en cause et se transformer en dispositif, ce sera d'ailleurs le cadre de travail des prochaines réunions, nous y veillerons.

La prochaine réunion le 27 mai aura pour objet de travailler à la question de l'orientation et du recrutement du public SEGPA forcément réinterrogés à la fois par la baisse du redoublement mais également par la mise en place du nouveau cycle CM1-CM2-6ème. Il aura notamment pour tâche de définir quels sont les outils nécessaires à la définition des profils d'élèves de SEGPA et l'évolution des procédures à mettre en œuvre pour y entrer. En parallèle et compte tenu de la situation de certains départements, une audience ministérielle a été demandée par le SNUipp afin de faire remonter nos préoccupations et d'obtenir des réponses sur les problématiques de carte scolaire, de suppressions de postes (enseignants-direction) et sur les conditions de départ en formation des personnels. La situation indemnitaire sera aussi à l'ordre du jour (lien vers l'article sur les indemnités).

Les prochains groupes de travail

27 mai : recrutement des élèves

10 juin : rôle de la classe de 6^{ème} dans le fonctionnement de la SEGPA

Date à confirmer : quelle structure pour quelles orientations ?

Date à confirmer : personnels : carrière, formation initiale et continue